

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

02/05/2017

Dossier complet le :

02/05/2017

N° d'enregistrement :

2017-4791

#### 1. Intitulé du projet

Défrichement de 4,39 ha pour la plantation de vignes au niveau du lieu-dit "Bois du Lioulet" sur la commune de MOULIS EN MEDOC

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOCIETE CIVILE LE CLOS MARGALAINE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Philippe PORCHERON - Propriétaire

RCS / SIRET

438 588 519 00019

Forme juridique

SOCIETE CIVILE

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 a)	Défrichement d'une superficie de 4,39 ha

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de 4,39 ha de parcelles actuellement occupées par :

- Un peuplement de Chêne pédonculés ;
- Un peuplement de Robinier faux-acacia ;
- Un terrain en friche suite à une coupe récente.

Actuellement le site est libre de toute construction, ainsi il n'est prévu aucun travaux de démolition.

## **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif du projet est la réalisation d'une zone viticole composée de rangs de vignes et de chemins d'accès.

Ce projet sera en accord avec la topographie générale du site et il sera en continuité avec l'environnement proche du secteur (vignes à l'Ouest). La parcelle du projet est classée en AOC.

Le défrichement du terrain permettra la réalisation de cette opération.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Phase travaux défrichement :

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisé et arrachage de souches des sujets restants. L'enlèvement des grumes se fera par camion grumier via la route du Brûle au Nord.

Phase plantation de vignes :

Le terrain sera préalablement préparé à recevoir des vignes.

Les poteaux de vignes seront plantés à intervalles réguliers. Il sera ensuite procédé à la mise en terre des plants de vignes puis à l'installation des fils de maintien.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement, la phase d'exploitation concernera le domaine viticole pour l'exploitation des pieds de vignes (production de vin).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation de défrichement (Code Forestier)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface à défricher :	4,39 ha

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu-dit "Bois du Lioulet"  
Commune de MOULIS EN MEDOC  
(33)

Cadastre:  
- section B n°1775

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0° 46' 42" O Lat. 45° 02' 53" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),  
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de  
l'annexe à l'article R. 122-2 du  
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé dans une ZNIEFF de type 1 ou 2. Les zonages les proches sont situés à 300 m à l'Est (cf. annexe 7)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI - approuvé le 16 juin 2003 PPRT - Thermique, surpression - approuvé le 21 décembre 2010
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE au titre de l'aquifère de l'Oligocène à l'Ouest de la Garonne dont la cote de référence est +35 m NGF. Le projet se situe au droit de la formation CFy qui n'appartient pas à l'Oligocène.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 300 m à l'Est : - Directive Habitats : Marais du Haut Médoc - FR7200683
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera à priori pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des fossés de collecte des eaux de ruissellement existent en périphérie du site (Nord et Sud). Au niveau de la future vigne, des fossés seront éventuellement créés pour collecter les excès d'eaux pluviales et les conduire au réseau de fossés existant.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain pourra éventuellement être amendé.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement de l'emprise du projet réduira la biodiversité existante du site, par la destruction des habitats naturels. Une partie du boisement a déjà fait l'objet d'une coupe forestière. La présence de boisements voisins à l'Est et d'un vaste massif plus au Sud permet le refuge des espèces inféodées au milieu forestier. Le projet consiste à planter des vignes en continuité des vignobles à l'Ouest. Des mesures permettront de réduire ces impacts notamment par la mise en oeuvre d'une compensation forestière.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 300 m à l'Est du site du réseau Natura 2000 du "Marais du Haut Médoc". La plupart des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 sont étroitement liés au bon fonctionnement hydraulique des marais (gestion des niveaux d'eau, fonctionnalités des ouvrages hydrauliques, libre circulation des espèces inféodées au cours d'eau et aux berges...). Le site du projet n'est pas en zone de marais. Les eaux météoriques tombées sur la parcelle s'infiltreront au niveau des rangs de vignes ou seront collectées par le réseau de fossés permettant de décanter et temporiser les rejets vers le réseau hydrographique.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la consommation d'espaces forestiers lors du défrichement.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors du périmètre d'exposition au risque défini par le PPRt
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors des zones inondables définies par le PPRI
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera la circulation d'engins lors de la phase de défrichement, cet impact sera temporaire, limité à la phase chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux pourra entraîner des nuisances sonores. L'entreprise en charge des travaux organisera le défrichement de manière à respecter la législation en vigueur et à réduire au maximum les nuisances.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase de défrichage pourra entraîner des vibrations temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>De faibles émissions lumineuses peuvent être issues des aménagements et habitations alentours (Haras au Nord).</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase de défrichage, de faibles émissions de poussières dans l'atmosphère pourront avoir lieu. Celles-ci seront cependant limitées dans le temps, à la durée du défrichage.</p> <p>Le traitement des vignes respectera la législation en vigueur.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront infiltrées in situ ou rejetées dans le milieu naturel par le biais du réseau des fossés entourant la zone d'étude.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement, ces parcelles sont des parcelles forestières (peuplement de Chêne pédonculé et de Robinier faux-acacia avec un Taillis de Coudrier) qui seront aménagées pour l'activité viticole.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Travaux de défrichement menés en période la moins impactante pour la faune (hors période de reproduction et de nidification)
- La compensation forestière relative aux boisements défrichés sera engagée par le pétitionnaire,
- Les eaux pluviales issues du ruissellement seront gérées par infiltration et collectées au niveau du réseau de fossés existant.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'opération projetée consiste en la plantation de vignes sur une parcelle actuellement occupée par un peuplement forestier de 4,39 ha. La parcelle est située en AOC, en continuité de vignes existantes à l'Ouest.

Un examen du site a permis d'identifier les habitats et quelques oiseaux présents sur le site du projet (cf. annexe 7) ou alentours, présentant des enjeux faibles. Le projet est associé à des mesures de réduction (travaux au cours des périodes les moins impactantes sur la faune) et de compensation (boisement compensateur).

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7. Description du site et du projet; mesures en faveur de l'environnement

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Bouscat

le, 02/05/2017

Signature

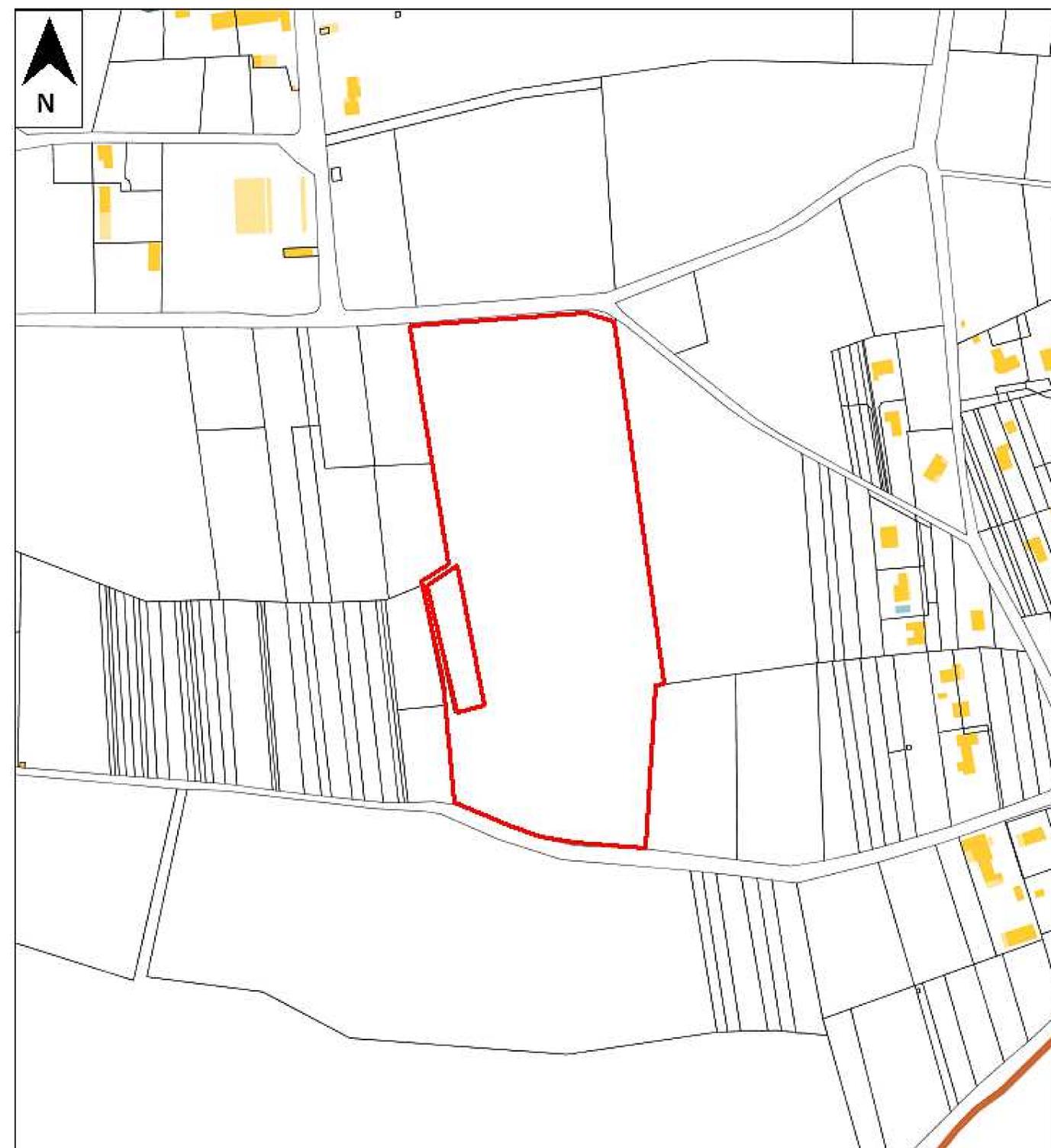
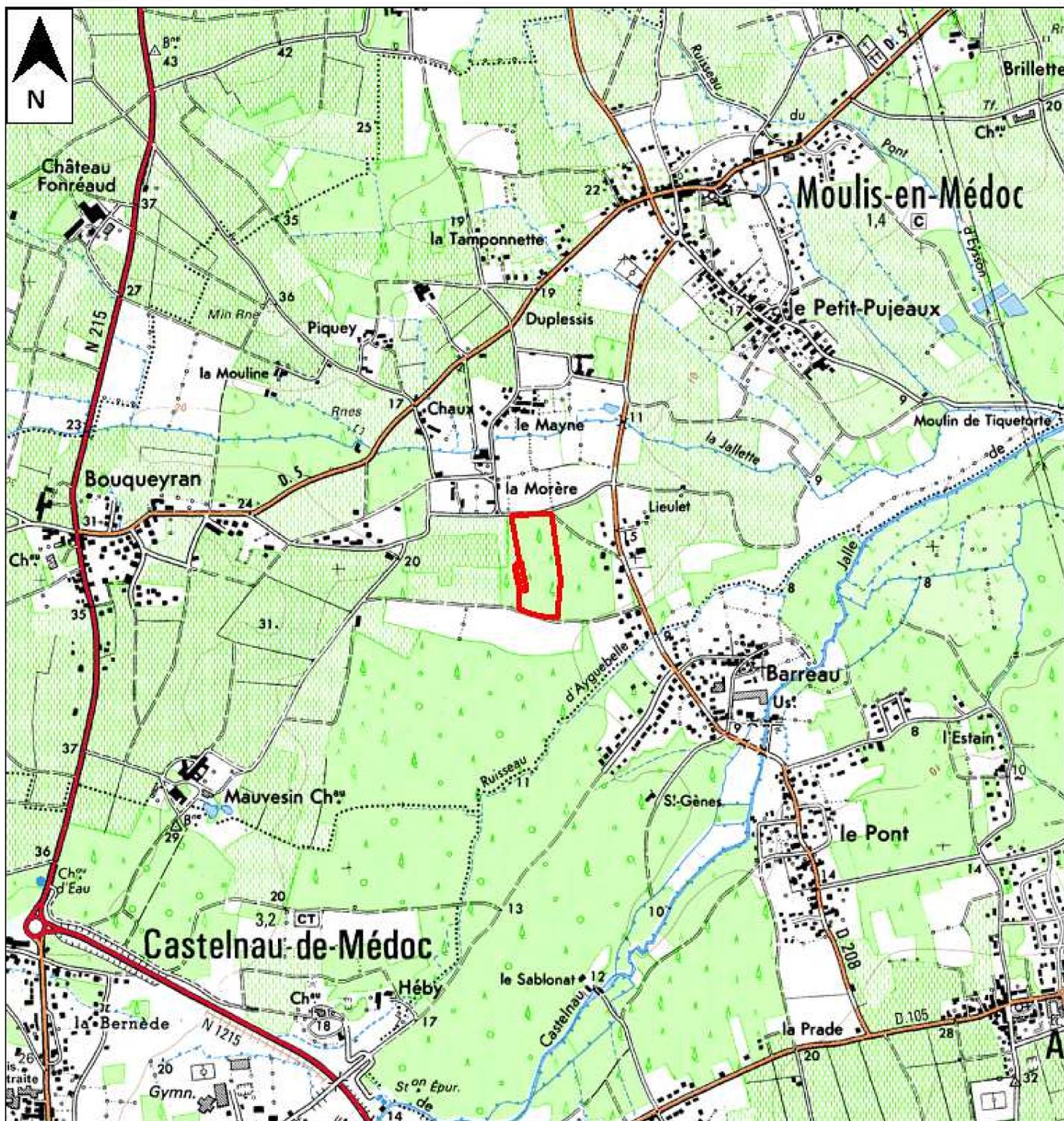


Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

## 2. LOCALISATION DU SITE

Extrait de la carte IGN  
Echelle 1/25000

Extrait du plan cadastral  
Echelle 1/5000



### Légende

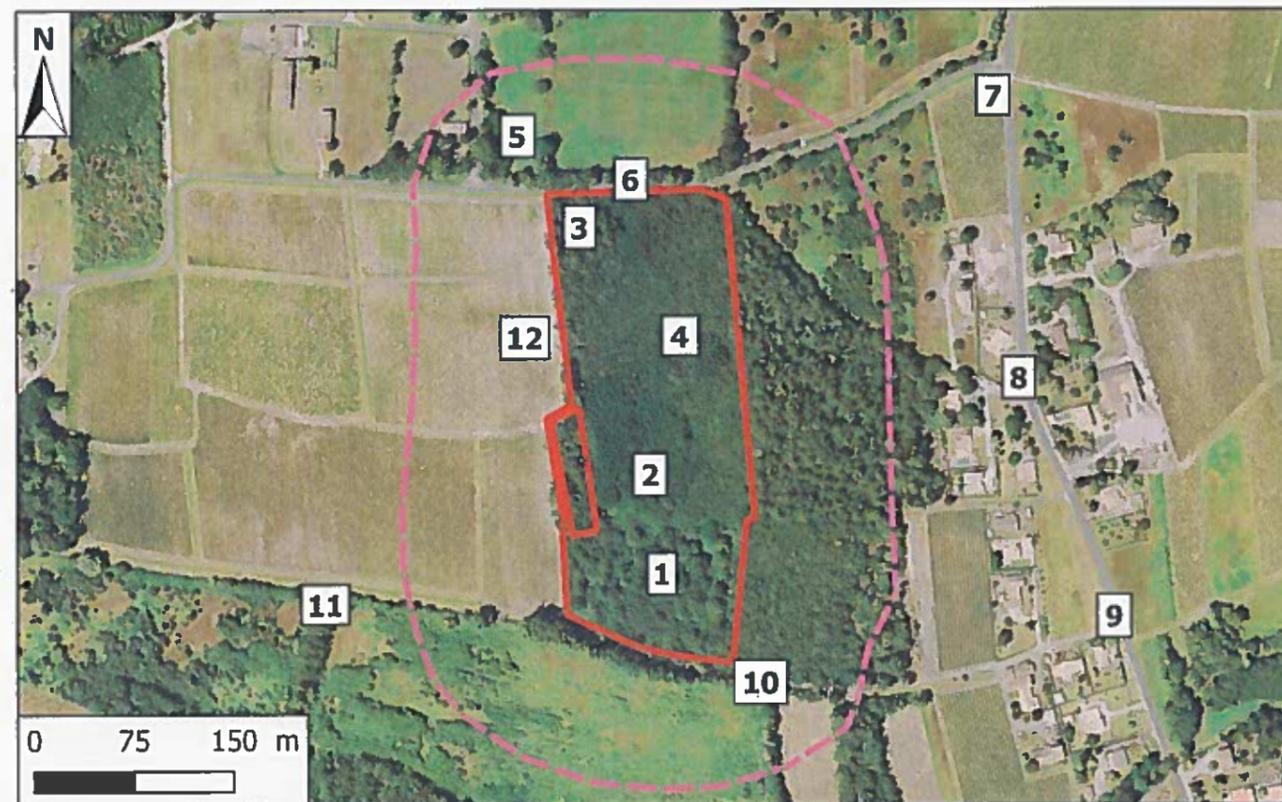




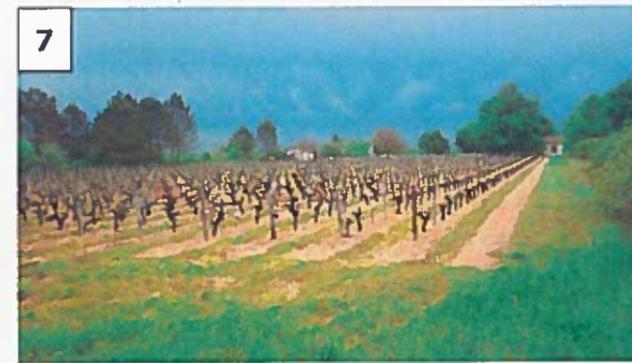
### 3. PHOTOGRAPHIES DU SITE ET DE SES ABORDS SARL CERAG 25/04/2017

- 1 7
- 2 8
- 3 9
- 4 10
- 5 11
- 6 12

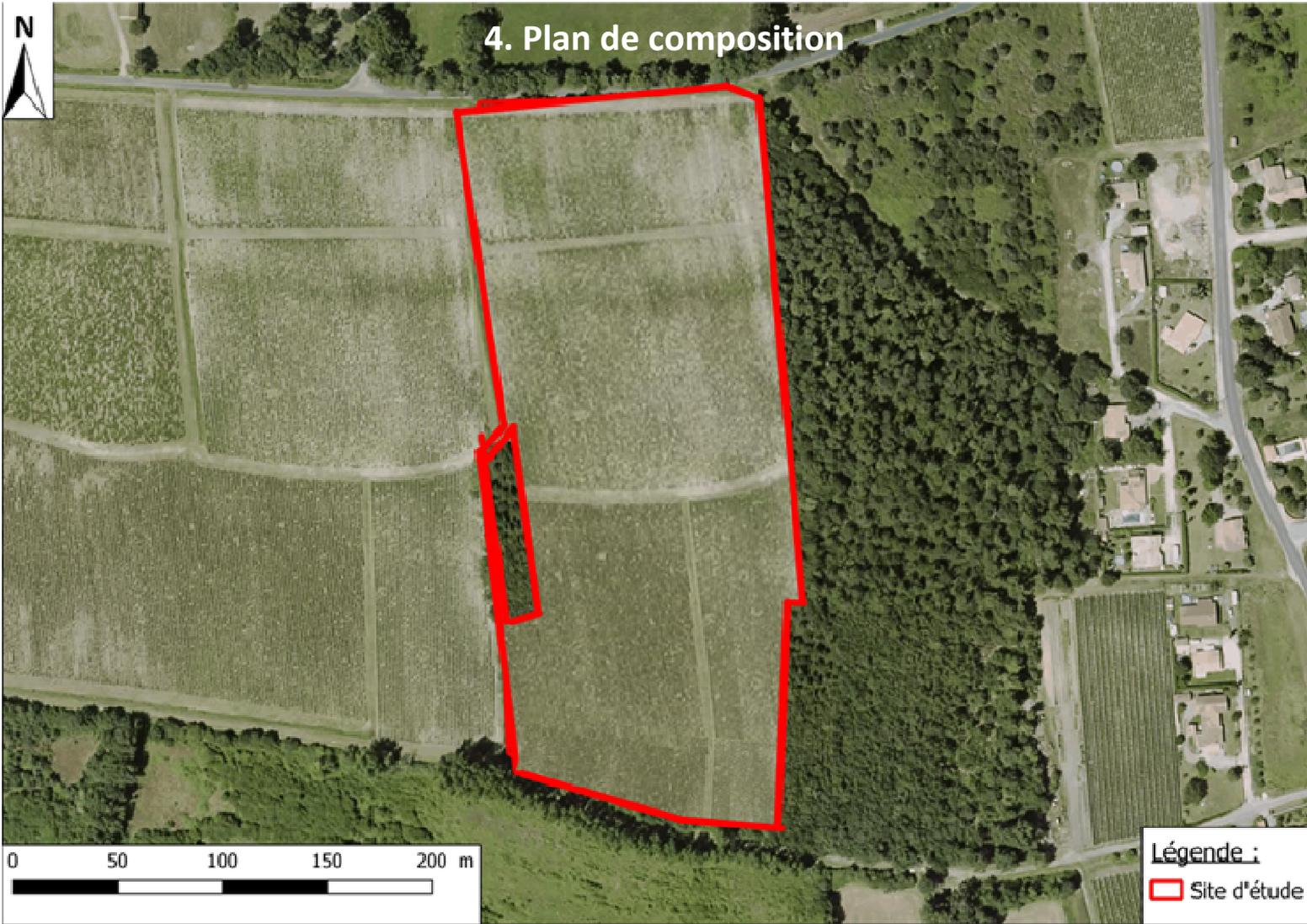
#### SITE



#### ABORDS

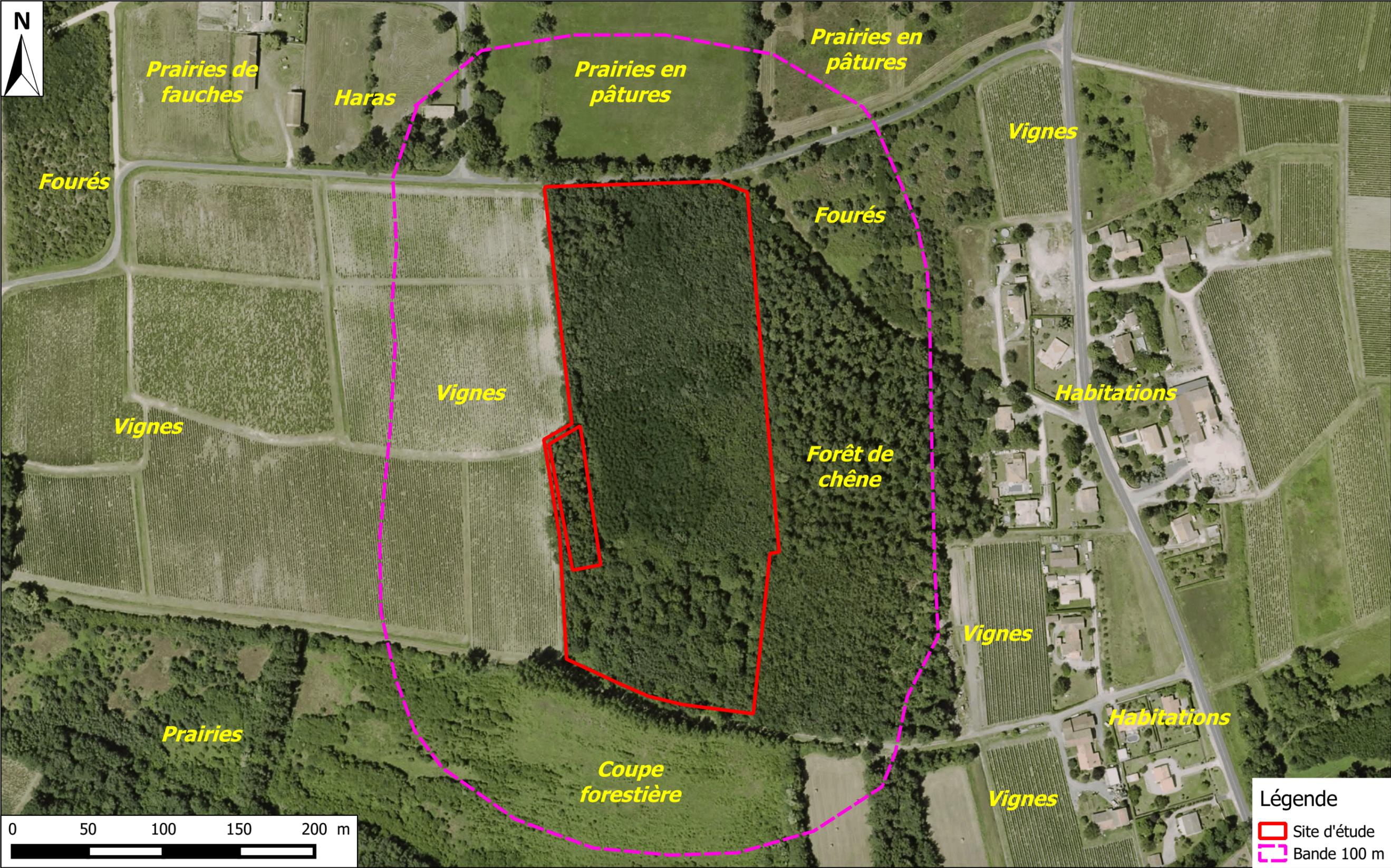


#### 4. Plan de composition



# 5. PLAN DES ABORDS

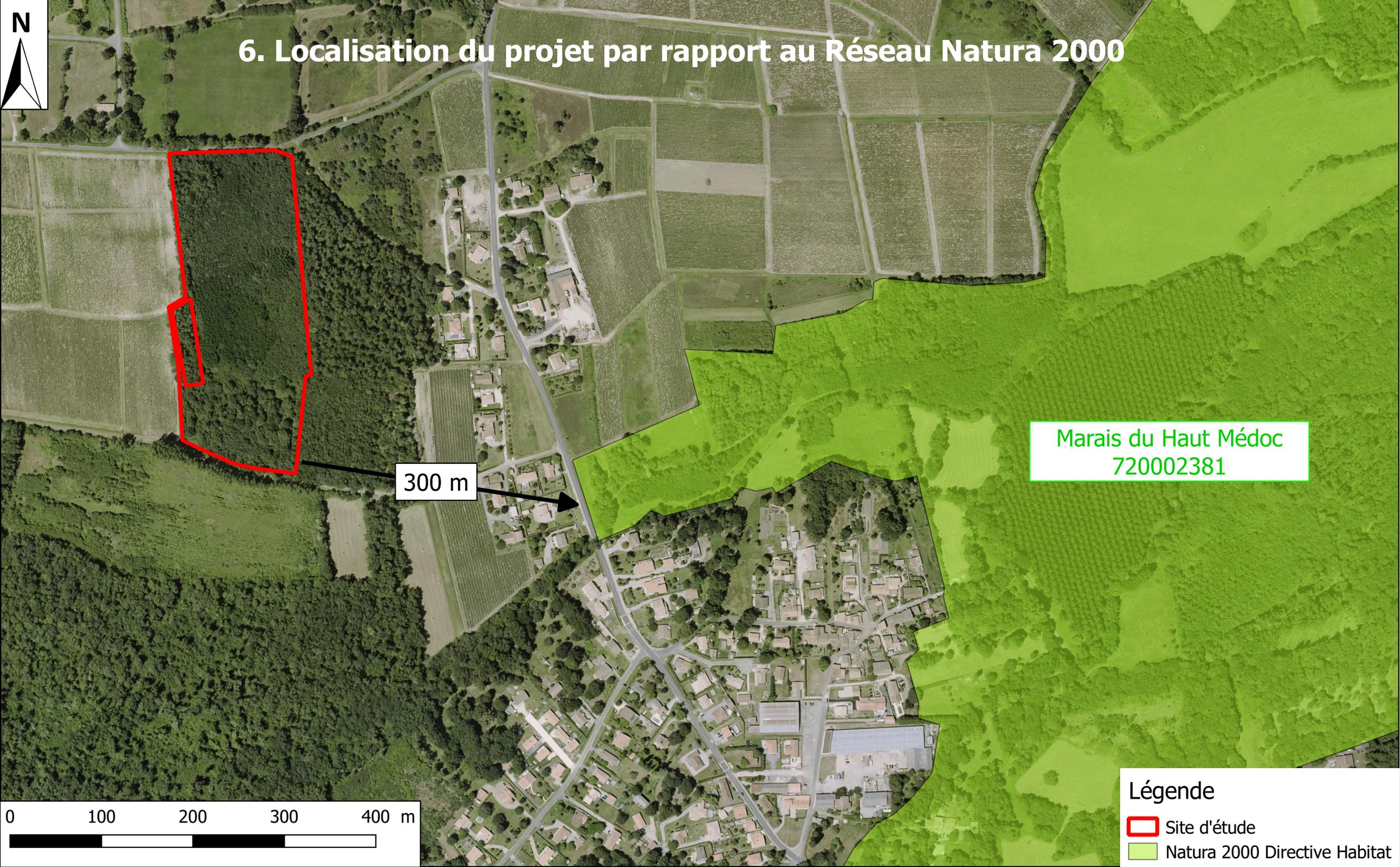
Photographie aérienne  
Échelle 1 / 2 500



### Légende

- Site d'étude
- Bande 100 m

# 6. Localisation du projet par rapport au Réseau Natura 2000



Marais du Haut Médoc  
720002381

300 m



**Légende**

-  Site d'étude
-  Natura 2000 Directive Habitat

# COMMUNE DE MOULIS EN MEDOC (33)

Lieu-dit « bois du Lioulet »

## *7. Description du site et du projet ; mesures en faveur de l'environnement*

**Maître d'ouvrage**

**SOCIETE CIVILE LE CLOS MARGALAIN**

N37-17 -AVRIL 2017

## Table des matières

<b>I.</b>	<b>DESCRIPTION DU SITE</b>	
<b>1.</b>	<b>LOCALISATION .....</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>MESURES D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION.....</b>	<b>3</b>
<i>a -</i>	<i>Natura 2000 - Directive Habitat.....</i>	<i>4</i>
<i>b -</i>	<i>ZNIEFF 1 .....</i>	<i>4</i>
<b>3.</b>	<b>CARACTERISATION DE LA FLORE ET DE LA FAUNE PRESENTE SUR LE SITE D'ETUDE.....</b>	<b>5</b>
<i>a</i>	<i>Flore .....</i>	<i>5</i>
<i>b</i>	<i>Faune .....</i>	<i>9</i>
<i>c -</i>	<i>Conclusion .....</i>	<i>10</i>
<b>4.</b>	<b>ZONES HUMIDES .....</b>	<b>11</b>
<i>a -</i>	<i>Cartographies existantes des zones humides élémentaires (SDAGE).....</i>	<i>11</i>
<i>b -</i>	<i>Localisation de la dépression en limite Nord-ouest du projet.....</i>	<i>11</i>
<b>5.</b>	<b>SITUATION GEOLOGIQUE .....</b>	<b>12</b>
<b>1.</b>	<b>LA COMPOSITION DU PROJET .....</b>	<b>13</b>
<b>2.</b>	<b>LA GESTION DES EAUX PLUVIALES .....</b>	<b>13</b>
<b>3.</b>	<b>LES MESURES .....</b>	<b>14</b>
<i>c -</i>	<i>Les mesures de réduction : .....</i>	<i>14</i>
<i>d -</i>	<i>Les mesures de compensation : .....</i>	<i>14</i>

# I. Description du site

## 1. Localisation

Le site du projet se situe sur la commune de MOULIS EN MEDOC, à environ 1,5 km au Sud-est du centre-bourg, au niveau du lieu du "bois du Lioulet", territoire majoritairement occupé par des vignes. Le terrain jouxte :

- Au Nord, la route du Brule relayée par des parcs de pâture pour les chevaux,
- A l'Est, une parcelle boisée de Chênes pédonculés,
- A l'Ouest, des parcelles viticoles;
- Au Sud le chemin de Gaberjac relayé par des cultures.

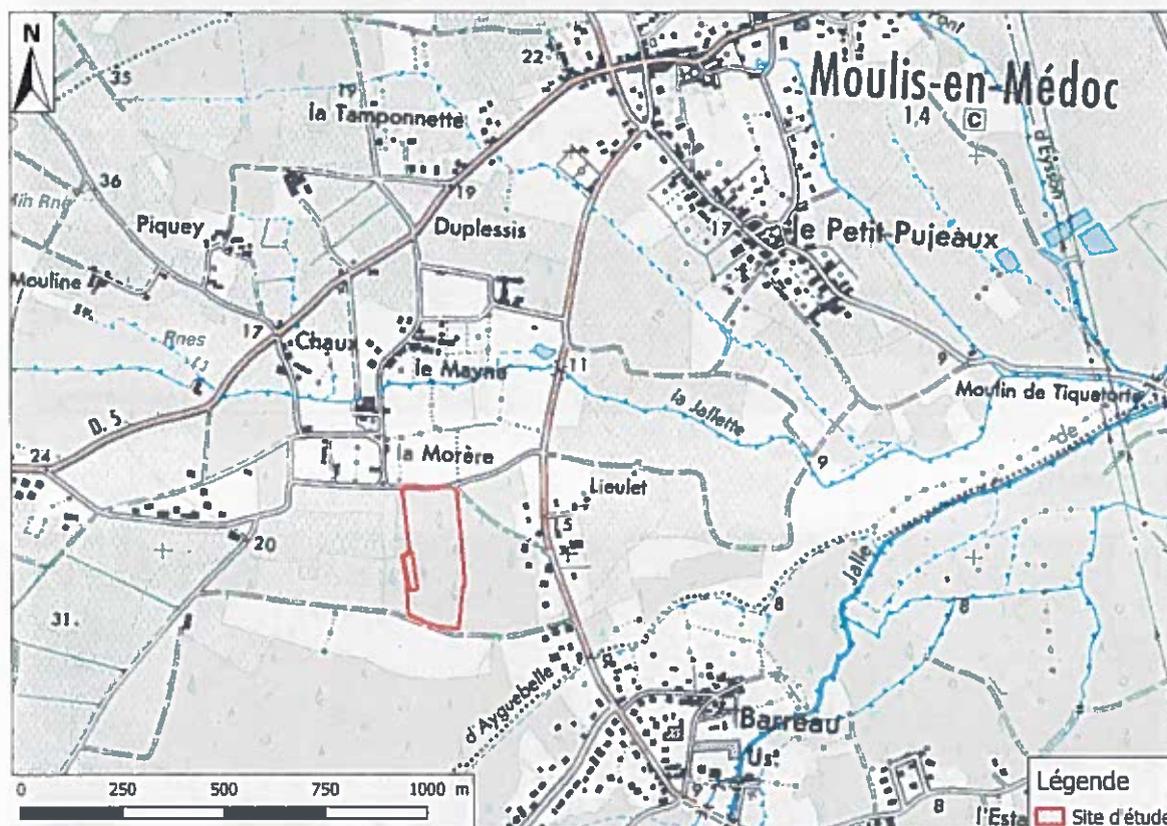


Figure 1 - Localisation du projet  
(Sources : IGN)

Le projet porté par la SOCIETE CIVILE LE CLOS MARGALAINNE concerne la parcelle cadastrale communale n°1775 section B. Le terrain d'assiette a une superficie de 4,39 ha. Il s'agit défricher une parcelle dédiée à la plantation de vignes, classée AOC.

## 2. Mesures d'inventaire et de protection

Type de zone	Dénomination	Zonage intéressant le projet
ZNIEFF 1	Marais d'Arcins 720002381	NON - distance de séparation de 300 m
Natura 2000 Directive Habitat	Marais du Haut Médoc FR7200683	NON - distance de séparation de 300 m

**a - Natura 2000 – Directive Habitat**

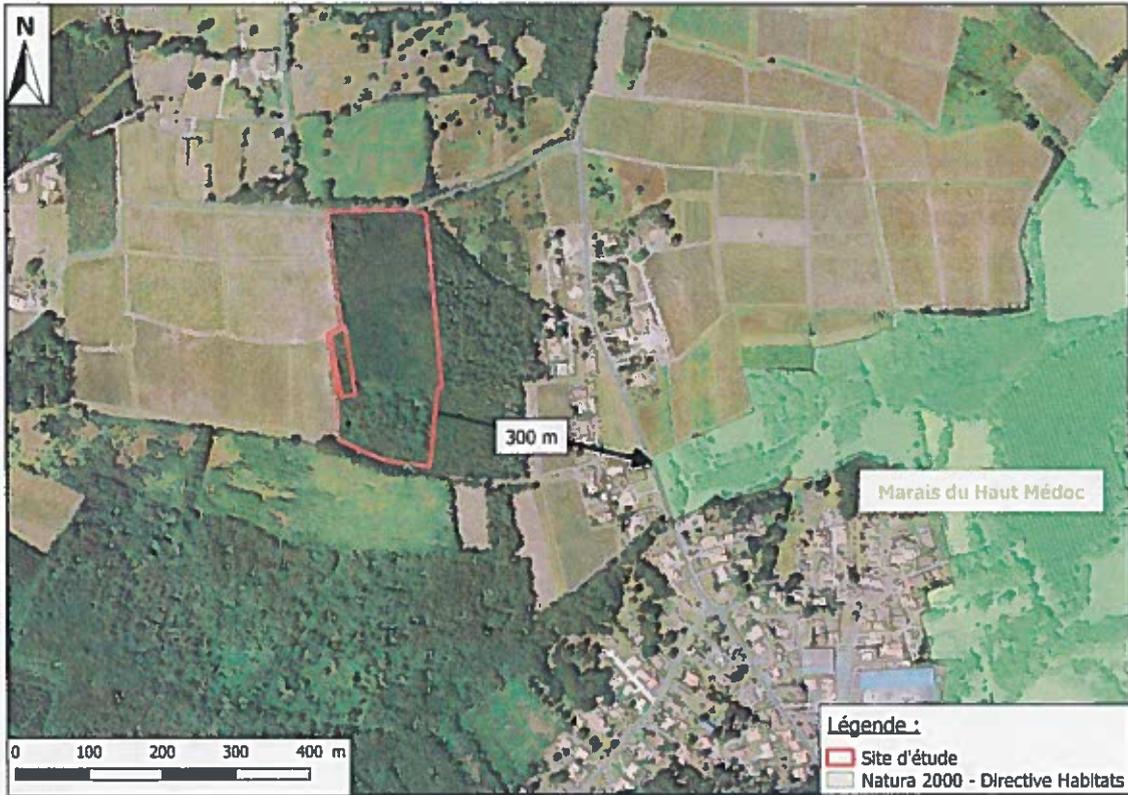


Figure 2 : Localisation du projet vis-à-vis du réseau Natura 2000 DH (Source : ORTHO et DREAL Aquitaine)

**b - ZNIEFF 1**

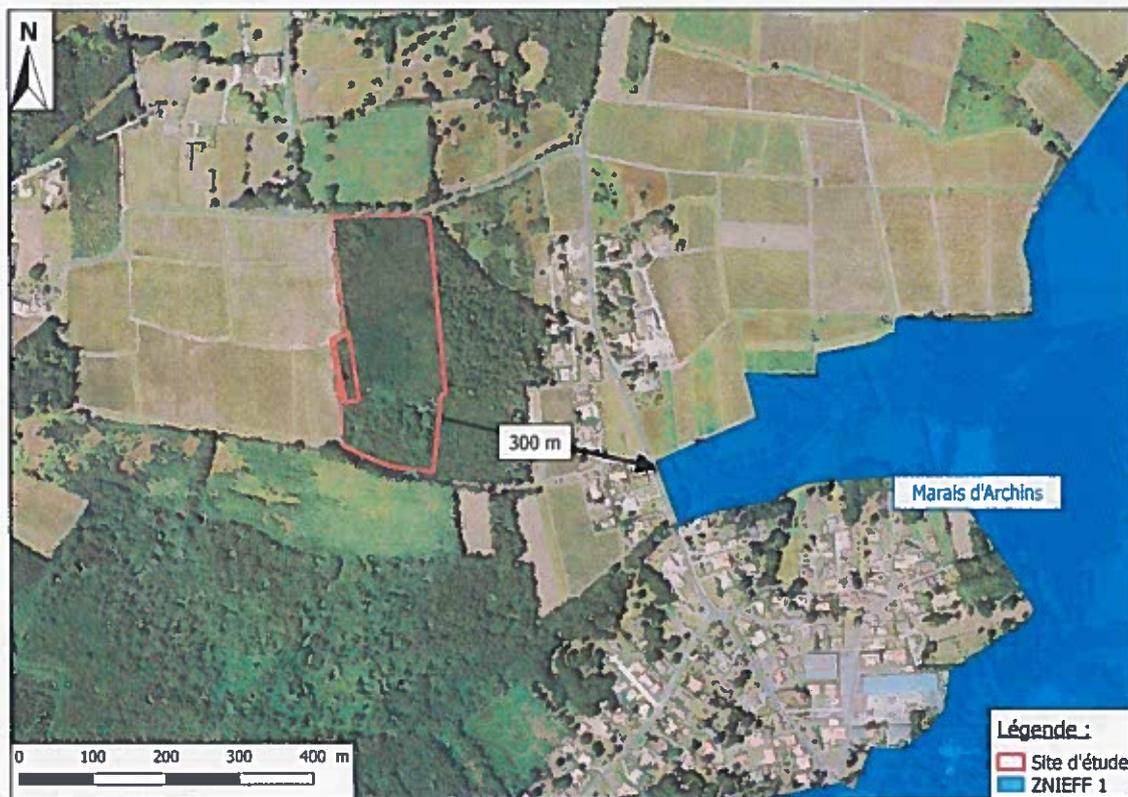


Figure 3 : Localisation du projet vis-à-vis de la ZNIEFF 1  
(Source : ORTHO et DREAL Aquitaine)

### 3. Caractérisation de la flore et de la faune présente sur le site d'étude

La présente étude s'appuie sur des expertises de terrains réalisées lors de l'investigation du 25 avril 2017, il s'agit d'inventorier de façon sommaire les différentes espèces floristiques, délimitées en plusieurs habitats, ainsi que les espèces faunistiques aperçues.

#### a Flore

Il s'agit d'un « secteur occupé en majorité par un peuplement de Chêne pédonculé et de Robinier faux acacia plus ou moins âgés suivant la gestion sylvicole (Futaie, Taillis). Les strates arbustives et herbacées sont composées d'espèces caractéristiques des milieux Forestiers à savoir le Coudrier, l'Aubépine monogyne, le Cornouiller sanguin et le Fragon.

En raison de la ponctualité des relevés, nous ne pouvons garantir l'exhaustivité du recensement, cependant, les principales espèces représentatives des habitats présents sur le site ont été identifiées. Les prospections de terrain ont été effectuées le 25 avril 2017. Les principales formations végétales identifiées sur la parcelle sont :

- Une Chênaie avec Coudrier en Taillis
- Une coupe forestière récente,
- Un peuplement de Robinier faux-acacia,

**NB :** Les espèces relevées sont distribuées selon des classes d'abondance pour chaque strate (arborée, arbustive et herbacée) avec ici :

- |                |                         |
|----------------|-------------------------|
| • 4 : >75%     | 1 : ≤20%                |
| • 3 : 40 à 75% | + : quelques individus. |
| • 2 : 20 à 40% |                         |

Le site est bordé au Nord par la route du Brûle, à l'Ouest par des vignes, à l'Est par un boisement de Chêne pédonculé en Taillis sous Futaie et au Sud par le chemin de Garbejac.



Figure 3 : Carte de la végétation sommaire - Examen du 25 avril 2017 (SARL CERAG)

i. Chênaie avec Coudrier en Taillis (CB. 41.5)

Cette formation est présente en partie Nord ainsi qu'en lisière Sud et Ouest du site d'étude. Elle est marquée par la présence d'un peuplement de Chêne pédonculé (*Quercus robur*) concurrencé par un Taillis de Coudrier (*Corylus avellana*). Du Peuplier (*Populus sp.*) a également été localisé ponctuellement dans la lisière forestière.

Le sous-bois y est très développé avec du Coudrier, de l'Aubépine monogyne (*Crateagus monogyna*) et du Cornouiller (*Cornus sanguinea*) présents en abondance.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Abondance
<b>Strate arborée</b>		
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	3
Coudrier	<i>Corylus avellana</i>	2
Peuplier	<i>Populus sp.</i>	1
<b>Strate arbustive</b>		
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	2
Aubépine monogyne	<i>Crateagus monogyna</i>	2
Coudrier	<i>Corylus avellana</i>	1
Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>	+
Liseron	<i>Convolvulus sp</i>	+
Rosier des chiens	<i>Rosa canina</i>	+
<b>Strate herbacée</b>		
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	2
Fragon	<i>Ruscus aculeatus</i>	1
Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>	1
Pulmonaire	<i>Pulmonaria sp</i>	+



Photographie de la Chênaie avec Taillis de Coudrier (© SARL CERAG - 25/04/2017)



Photographie de la lisière forestière (© SARL CERAG - 25/04/2017)

## ii. Coupe forestière (CB. 87.1)

Cette friche est présente sur une grande partie du site, elle est marquée par la récente coupe rase du Taillis sous Futaie de Chêne pédonculé. On remarque cependant la présence de quelques individus de Chênes pédonculés, Robiniers faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) et du Coudrier. Un nombre important de bois coupé est présent au sol.

Le sous-bois et la strate herbacée ont entièrement été entretenus, du Fragon a été répertorié en majorité, non impacté par la coupe.

Une zone de dépression a aussi été constatée au Nord-ouest du secteur de l'habitat, celle-ci présentait une végétation identique (Chêne, Fragon...).

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Abondance
<b>Strate arbustive</b>		
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	+
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	+
Coudrier	<i>Corylus avellana</i>	+
Aubépine monogyne	<i>Crateagus monogyna</i>	+
<b>Strate herbacée</b>		
Fragon	<i>Ruscus aculeatus</i>	3
Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>	1



Photographie de la coupe forestière (© SARL CERAG - 25/04/2017)

### iii. Peuplement de Robinier faux-acacia (CB. 83.324)

Cette formation est constituée principalement d'un peuplement de Robinier faux-acacia issu d'une Futaie avec un Taillis de Coudrier présent en sous-étage.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Abondance
<b>Strate arborée</b>		
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	3
Coudrier	<i>Corylus avellana</i>	3
Prunus	<i>Populus nigra</i>	2
Aubépine monogyne	<i>Crateagus monogyna</i>	1
<b>Strate arbustive</b>		
Coudrier	<i>Corylus avellana</i>	3
Prunus	<i>Populus nigra</i>	2
Aubépine monogyne	<i>Crateagus monogyna</i>	1
<b>Strate herbacée</b>		
Fragon	<i>Ruscus aculeatus</i>	3
Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>	2
Laiche	<i>Carex sp</i>	2
Ronce	<i>Rubus sp</i>	1
Grateron	<i>Galium aparine</i>	1
Renoncule	<i>Ranunculus sp</i>	+
Luzule	<i>Luzula sp</i>	+
Ortie	<i>Urtica sp</i>	+



Photographie du peuplement de Robinier faux-acacia (© SARL CERAG)

**b Faune**

Lors de l'investigation du 25 avril 2017, différentes espèces d'oiseaux ont pu être contactées :

Nom commun	Nom latin	Liste rouge oiseaux nicheurs France	Liste rouge oiseaux de passage France	Liste rouge mondiale
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	LC	DD	LC
Corbeaux Freux	<i>Corvus frugilegus</i>	LC	NE	LC
Mésange charbonnière	<i>Aegithalos</i>	LC	NA	LC
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC	NE	LC
Rossignol	<i>Luscinia</i>	LC	NA	LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC	NA	LC
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC	NA	LC
Grive lithorne	<i>Turdus pilaris</i>	LC	NE	LC
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC	NE	LC

Du fait de la coupe forestière récente, ces espèces ont plutôt été entendues dans les boisements et lisières situées en marge du site du projet.

- *LC : préoccupation mineur*
- *NA : non applicable*
- *NE : Non évalué*
- *DD : données insuffisantes*

### **c - Conclusion**

Cet examen en période printanière a permis d'identifier les habitats de la zone d'étude, ainsi qu'une partie de la faune majoritairement représentée par des oiseaux réfugiés dans les lisières et boisements alentours.

#### 4. Zones humides

##### a - Cartographies existantes des zones humides élémentaires (SDAGE)

La zone d'étude se situe en dehors des zones humides élémentaires cartographiées sur le bassin Adour-Garonne. La zone humide élémentaire la plus proche se situe à environ 1,7 km au Nord-ouest du site d'étude.



Figure 4 : Carte des zones humides élémentaires à proximité du projet (Sources : ORTHO et BD Carthage)

##### b - Localisation de la dépression en limite Nord-ouest du projet

Au cours de l'investigation, une zone de dépression a été localisée en partie Nord-ouest du site d'étude. Cette zone se situe dans la coupe forestière, elle n'était pas en eau et aucune végétation caractéristique de zone humide n'y a été observée.



Figure 5 : localisation de la dépression (Source : ORTHO)

## 5. Situation géologique

Dans le cadre du terrain du projet, on se situe au droit de la formation géologique CFy, qui est une formation de versant (graviers et sables grossiers argileux) avec d'autres formations fluviatiles et de versant à proximité et pouvant être rencontrées dans le secteur du site du projet :

- Fxa-b : Formations résiduelles : Sables et limons (épaisseur inférieure à 1 m sur faciès mixtes (Formation fluviatiles)),
- Fxb : Pléistocène : Formations fluviatiles ("Méric") : Graviers et galets,
- e7a2E : Eocène supérieur moyen : Formation calcaire de St Estèphe : Faciès marins, calcaires et calcaires argileux à passées marneuses.
- e7b5 : Eocène supérieur terminal : Formation des "Marnes à *Sismondia occitana* et à *Ostrea bersonensis*" : Faciès marins, calcaires argileux et marnes,
- Fyb : Holocène : Formations fluviatiles : Alluvions inactuelles, argiles des "mattes",
- g2A : Oligocène calcaire : Faciès marins, calcaires et calcaires argileux,
- g1C : Oligocène basal marneux : Faciès continentaux, marnes et calcaires lacustres à passées lagunaires,
- g1S : Oligocène basal marneux : Faciès lagunaires ou laguno-marins, marnes et calcaires.

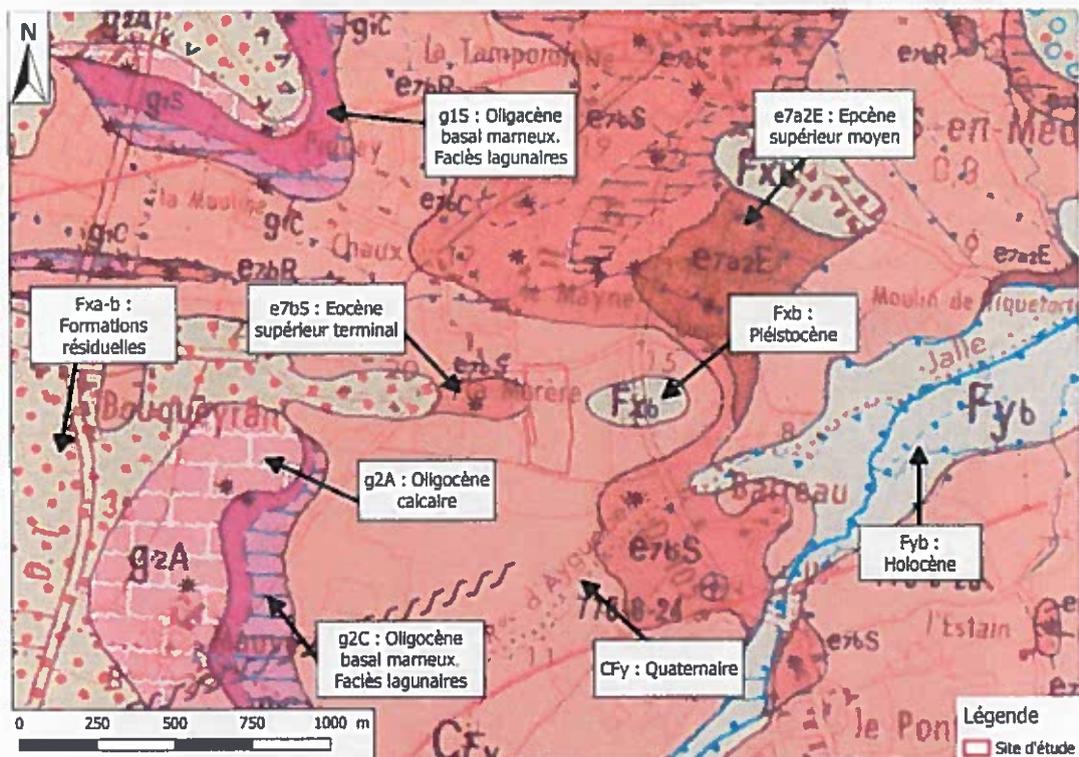


Figure 6 - Contexte géologique  
(Source : BRGM Infoterre)

## II. Description du projet

### 1. La composition du projet

Il s'agit d'un projet d'aménagement de plantation de vignes sur l'ensemble de la parcelle étudiée.



Figure 7 : Plan du futur aménagement (SARL CERAG)

### 2. La gestion des eaux pluviales

Les eaux pluviales seront traitées à la parcelle par infiltration dans le sol naturel (rangs de vigne), en prévoyant également une collecte des eaux de ruissellement dans le réseau de fossés déjà existant situé en périphérie du site.

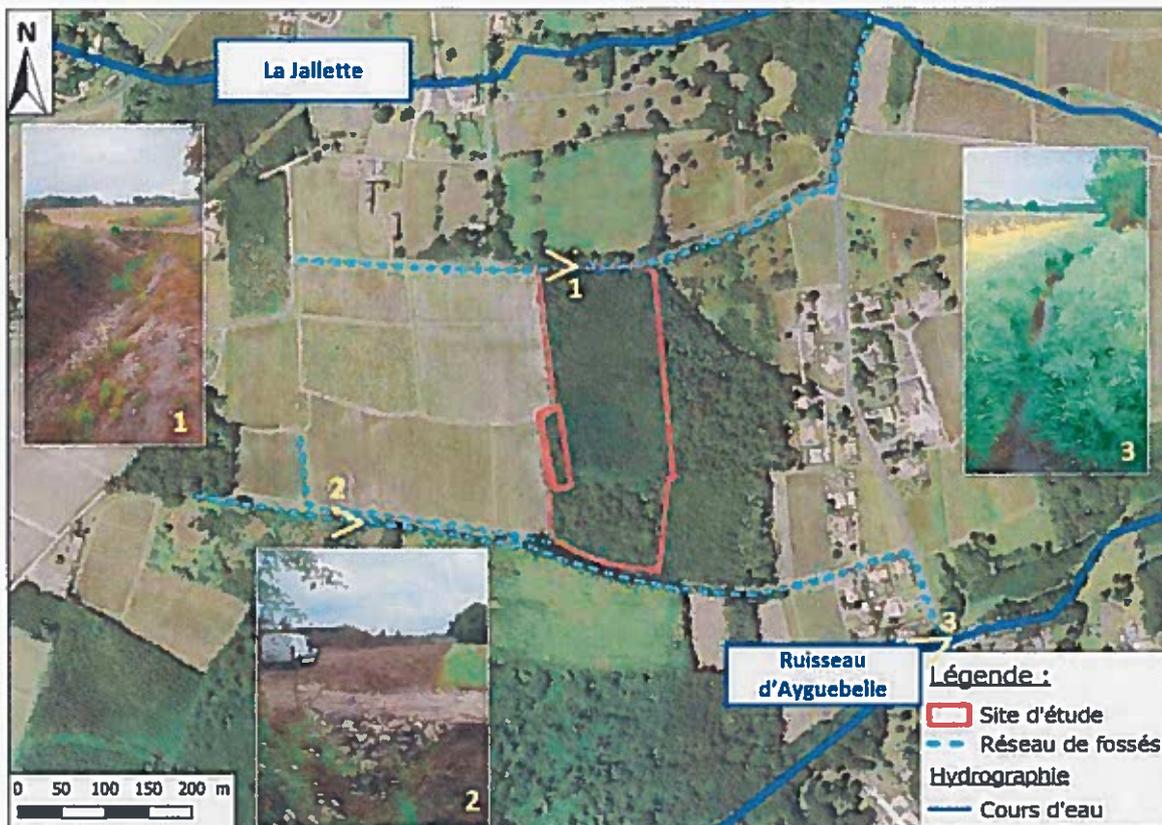


Figure 8 : Localisation du réseau de fossés (non exhaustif) (SARL CERAG)

### 3. Les mesures

La réalisation du projet visera à limiter les impacts en phase de chantier et en phase d'exploitation.

Les mesures de limitations ERC prises par le pétitionnaire sont détaillées ci-après.

#### **c - Les mesures de réduction :**

- La coupe des sujets restants sera opérée en dehors des périodes de nidification pour réduire l'impact sur l'avifaune (défrichement programmé entre septembre et février),
- Protection des espaces sensibles pour la phase de défrichement : réseau hydrographique, habitats et boisements périphériques,

#### **d - Les mesures de compensation :**

- Une compensation forestière relative aux boisements défrichés sera engagée par le pétitionnaire.
- Les eaux pluviales de la future parcelle de vignes seront gérées par infiltration, les eaux de ruissellement seront collectées par le réseau de fossés en périphérie de la parcelle.